

Pour nous contacter :

Unité de gestion n° UG 38

Unité de Gestion n° 38, Henner GMC UG 38, TSA 82005
, 59887 LILLE CEDEX 9

T +33(0)2 51 88 76 38

F +33(0)2 51 88 76 40

ug38@henner.fr

Références à rappeler pour toute correspondance :

Assuré : 2541099243509

Contrat client : SIPR

MADAME THI SONG VULLIET

17 RUE SAINT ELOI

13010 MARSEILLE

DEVIS

Assuré : 2541099243509

Concerne : RICHARD VULLIET

Contrat client : HEN 346 1066 01

Dossier n° 10469209 créé le 05/10/2020

Valable jusqu'au 05/01/2021

Nantes, le 5 octobre 2020

Madame,

Comme suite à votre demande, je vous communique ci-dessous notre estimation pour les frais dentaires que vous envisagez d'engager.

Cette évaluation, établie à titre indicatif, n'a pas de caractère contractuel.

Ce devis est calculé indépendamment des estimations antérieures et ne se cumule pas.

Ce devis ne tient pas compte des estimations antérieures pour l'application des éventuelles limites prévues au titre de votre contrat, il vous appartient de vous référer à votre guide pratique. Par ailleurs, les devis réalisés séparément ne sont pas cumulables.

	DÉPENSES	ASSURANCE MALADIE	RESTE À CHARGE ASSURÉ	MONTANT DE NOTRE RÈGLEMENT
Inlays Onlays	450,00 EUR	70,00 EUR	50,00 EUR	330,00 EUR
No Dents : 46				
TOTAL	450,00 EUR	70,00 EUR	50,00 EUR	330,00 EUR

Remarques importantes :

- Cette estimation est calculée dans la limite des dépenses engagées et des garanties prévues au contrat, sous réserve des droits aux prestations de l'assuré à la date des soins et d'après les cotations présumées de l'Assurance Maladie. Toutefois, si ces cotations ou les soins réalisés s'avèrent différents, notre remboursement sera réévalué selon ces nouveaux éléments.
- A noter que les actes non pris en charge (NPEC ou NPC) par l'Assurance Maladie, ainsi que les dépassements d'honoraires et autres traitements facturés HN (hors nomenclature), les prothèses provisoires, la plaque base métallique pour un bridge, etc, ne donneront pas lieu à une prise en charge par votre contrat. Seules les sommes déclarées à l'Assurance Maladie seront prises en charge en fonction des garanties.
- Pour obtenir notre participation, il convient de nous adresser une note d'honoraires détaillée originale établie par le praticien sur laquelle devra figurer le n° de Sécurité Sociale du patient.

suite ➡

✂
.....
Merci de joindre ce papillon à votre prochain envoi afin de permettre un traitement rapide de votre dossier

Assuré : 2541099243509

Unité de gestion : UG 38

Contrat client : SIPR